

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

OBJET

Approbation du Compte
administratif 2018 – Budget Annexe
de l'Eau

Du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine FERRIN DEROCHÉ à Lydia HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine FERRIN DEROCHÉ

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 mars 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont annuellement présentés conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et que dans les séances où les comptes administratifs du maire sont débattus, le Conseil Municipal élit son Président en vertu de l'article L.2121-14 – alinéa II du CGCT, d'autre part.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, à l'assemblée de bien vouloir élire Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au maire en qualité de Président de la partie de la présente séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2018. Il précise qu'il se retirera au moment du vote des comptes administratifs 2018 conformément à l'article L2121-14 – alinéa III du CGCT.

-Vu le CGCT et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

-Vu la délibération en date du 16 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

-Vu les comptes de gestion 2018 dressés par le receveur municipal,

Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au Maire et en sa qualité de président de séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2018, propose d'adopter le compte administratif du Budget Annexe de l'Eau, à savoir :

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 052-215200403-20190314-2019_15-DE

		DEPENSES	RECETTES	SECTION D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2018	Section d'Exploitation	281 639.95 €	381 190.17 €	99 550.22 €
	Section d'Investissement	103 766.37 €	131 951.84 €	28 185.47 €
REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'Exploitation			
	Report en section d'investissement		29 815.49 €	
	TOTAL	385 406.32 €	542 957.50 €	157 551.18 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2019	Section d'Exploitation	0.00 €	0.00 €	
	Section d'Investissement	7 866.00 €	0.00 €	
	TOTAL	7 866.00 €	0.00 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'Exploitation	281 639.95 €	381 190.17 €	99 550.22 €
	Section d'Investissement	111 632.37 €	161 767.33 €	50 134.96 €
	TOTAL CUMULÉ	393 272.32 €	542 957.50 €	149 685.18 €


La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (André NOIROT).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire



Signature